



## EXPLORATION DES PISTES D'INTERVENTION DE LA BNS DANS LA CRISE COVID 19

### POSTULAT – PORTE PAROLE GERHARD ANDREY

**Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec la BNS et les cantons d'examiner les possibilités d'une intervention financière exceptionnelle de la BNS dans la résolution de la crise du COVID-19.**

Dans la grande majorité des pays occidentaux, la Banque nationale intervient lourdement dans la résolution financière de la crise COVID-19. La Banque européenne rachète des dettes souveraines pour des centaines de milliards d'euros. La Banque américaine finance directement une bonne part des 2'000 milliards de dollars déjà décidés par le Congrès et la Banque d'Angleterre fournit directement le gouvernement en liquidités sans que celui-ci n'ait besoin de faire des emprunts auprès des banques privées.

L'indépendance de la BNS ne signifie pas que celle-ci soit obligée de se désintéresser complètement du sort de la population et des collectivités publiques.

C'est pourquoi, elle doit être sollicitée dans le cadre du problème précité. Elle peut le faire de multiples façons dont les trois plus simples sont :

- Accélération sur deux ou trois ans des versements aux cantons et à la Confédération à partir de la réserve de 84 milliards constituée pour le versement à ceux-ci, par exemple à hauteur de la moitié de la réserve.
- Doublement des versements aux cantons et à la Confédération sur les périodes 2021-25 et 2026-30 (passage de 4 à 8 milliards par an).
- Contribution unique, prélevée sur les fonds propres, en faveur de la Confédération et des cantons sur le modèle de la Banque d'Angleterre.